



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport du représentant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association de communes « SDIS Ouest Lavaux »

Monsieur le Président du Conseil Communal,
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

J'ai l'avantage de vous soumettre le rapport du délégué de la ville de Pully siégeant au sein du Conseil Intercommunal du SDIS Ouest Lavaux. Ce rapport comprend 2 parties, les comptes 2025 et le rapport d'activités 2025.

Durant cette dernière année de la législature 2021-2026, le conseil intercommunal du SDIS Ouest Lavaux, composé des délégués des exécutifs et législatifs des communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry se sont réunis à 2 reprises. La première séance avec pour but l'examen du budget de l'année 2026 et la seconde avait à l'ordre du jour les comptes de l'année 2025 et le rapport d'activités 2025.

Comptes 2025

Le total des charges à financer par les communes se montent à CHF 1'529'531.36, le total des revenus à CHF 1'562'915.51 ce qui représente un excédent de revenu de CHF 33'384,25 qui sera restitué aux communes selon la clef de répartition établie sur les bases suivantes :

Le nombre d'habitants au 31 décembre selon l'extrait de l'atlas statistique vaudois
30 % de la valeur ECA fournie par l'ECA.

La surface de la commune en ha.

Le coût par habitant pour l'exercice 2025 est de CHF 28.73 en légère diminution par rapport à celui de l'exercice 2024 qui était de CHF 28.90.

Les membres de la commission de gestion, que je préside, se sont réunis le mercredi 22 avril 2026 dans les locaux de l'État-Major du SDIS Ouest-Lavaux à Paudex.

Après un examen attentif de ce préavis, plusieurs questions ont été posées directement au Président du CODIR Patrick Sutter et au Major Sébastien Baehler. Les énoncés des questions et leurs réponses figurent ci-après et constituent la base de ce rapport.

Année après année établir un rapport sur l'examen des comptes du SDIS Ouest Lavaux, cela devient de plus en plus compliqué, ces comptes offrant un niveau de clarté élevé.

Question 1

L'attribution de CHF 150'000.00 au fonds de renouvellement a pour conséquence principale une augmentation du coût par habitant à la charge des communes, portant ce coût à

CHF 28.73. Le fonds de roulement figure au bilan pour un montant de CHF 253'390.47 soit CHF 84'475.00 de plus que sur le précédent bilan.

Pour rappel ce fonds de renouvellement est destiné à l'acquisition de matériel et véhicules non fournis par l'ECA.

Quels sont les prochaines acquisitions dans les 2 années prochaines qui justifient qu'un tel montant figure dans ce fonds ?

Réponse :

Je me réfère au préavis 03/2025 portant sur le budget 2026, en particulier le paragraphe 3 traitant du plan des investissements. Voici donc le tableau présenté avec tous les remplacements projetés :

Détails	Montant à prévoir
2026	285 000.00
Lavo 170 - VMA - Mercedes 518 (2009)	285 000.00
2027	75 000.00
Lavo 251 - VTT - Mercedes Vito (2015)	75 000.00
2028	95 000.00
Lavo 201 - VCI (2020)	75 000.00
Système d'accès (KABA)	20 000.00
2029	285 000.00
Lavo 270 - VMA - Mercedes 519 (2012)	285 000.00
2032	80 000.00
Lavo 101 - VCI (2024)	80 000.00
2034	70 000.00
Lavo 252 - VW T5 (2019)	70 000.00
2036	80 000.00
Lavo 201 - VCI (2028)	80 000.00
Total	970 000.00

Question 2

3013.00 soldes les informations suivantes sont demandées ::

- Le montant des soldes qui sont en lien avec l'utilisation du véhicule VPC
- Le montant qui concerne plus précisément les activités opérationnelles
- Le montant relatif à la participation aux exercices

Réponse :

- CHF 34'180.25
- CHF 97'755.00
- CHF 228'793.50

Question 3

3114.00

Dans les explications vous nous mentionnez :

Coût de location des tenues à l'ECA moins élevée que prévu (nombre de tenues et montants)

Pour plus de détail :

Coût de location des tenues ?

Nombre de tenues en diminution ?

Réponse :

Location budgétée : 30 tenues à CHF 450.- / pack

Location facturée : 3 tenues standards à CHF 450.- et 3 tenues lights à CHF 300.-

Question 4 – SBA

3123.00 Electricité

Le remboursement des frais d'électricité concernant le branchement permanent du véhicule VPC (véhicule poste de commandement mis à disposition par l'ECA), en discussion avec l'ECA, fait-il encore l'objet de discussion ou une décision formelle a-t-elle été prise ?

Réponse :

Nous avons un accord de principe avec l'inspecteur cantonal pour la prise en charge des coûts d'électricité du VPC. Nous sommes dans la phase d'analyse précise (mis en place d'un compteur) pour fournir les chiffres à l'ECA. Le remboursement s'effectuera via le décompte DPS en juin 2026.

Rapport d'activités 2025

Comme dans la partie de ce rapport concernant les comptes 2025, diverses questions ont été adressées au Commandant Sébastien Baehler.

Question 1

Dans son avant-propos le commandant fait part que la préparation à la relève des cadres dirigeants s'inscrit comme un enjeu essentiel pour garantir la pérennité de notre engagement et la continuité du service.

En quelques mots quelle est la stratégie mis en place dans le cadre de la formation des cadres dirigeants sur le moyen terme ?

Réponse :

La stratégie vise à assurer la continuité du commandement en préparant dès aujourd'hui la relève des cadres dirigeants. À l'issue de discussions approfondies au sein de l'état-major, des collaborateurs présentant un potentiel avéré ont été identifiés pour assumer le rôle d'adjoints auprès de chaque membre de l'EM.

Ce dispositif poursuit trois objectifs stratégiques :

- Transmettre progressivement les compétences clés, en confiant aux adjoints une part des responsabilités opérationnelles – voire de pilotage.
- Favoriser l'acculturation au travail d'état-major, en les intégrant à certaines séances et processus décisionnels.

- Constituer un vivier de relève crédible et évalué, en observant sur la durée leurs aptitudes et qualités personnelles.

Cette démarche concertée permet de garantir une relève préparée, légitime et immédiatement mobilisable si nécessaire, assurant ainsi la pérennité du service.

Question 2

Dans le cadre des interventions vous avez fait face à des feux techniquement complexes.

Le plus marquant étant le feu de cheminée au chemin des Osches.

Pouvez-vous avec un peu plus de détails nous faire part du déroulement de cette intervention ?

Réponse :

Cette intervention s'est révélée particulièrement complexe en raison de la structure constructive de la maison, édifiée dans les années 1960. Le bâtiment reposait sur un système de lambourdes en bois (sapin), entre lesquelles se trouvait un remplissage composé de torchis mêlé de paille, le tout isolé par un espace d'air puis recouvert de plaques extérieures.

Ce type de construction crée de nombreux interstices et volumes internes dans lesquels le feu peut se propager de manière invisible. L'accessibilité au foyer était donc extrêmement limitée, rendant la localisation et l'extinction du feu particulièrement délicates. Cette configuration a nécessité un travail minutieux, progressif et très technique pour maîtriser l'incendie sans aggraver les dégâts structurels.

Question 3

La planification des exercices constitue un élément central de la gestion opérationnelle et de la formation des sapeurs-pompiers. Un travail colossal est réalisé afin que chacun et chacune effectuent le nombre minimal d'heures d'instruction, en fonction de ses spécialisations, de son grade ou encore de sa fonction.

Sans entrer dans les détails, quels sont démarches entreprises en matière de contrôle de compétences de chaque sapeur en formation afin de s'assurer que chacun et chacune intervienne en toute sécurité lors des interventions ?

Réponse :

Le contrôle de l'état de préparation se base sur deux éléments :

- Un suivi quantitatif : les présences sont contrôlées systématiquement. Nous encourageons les échanges en cas d'absence prévisible afin que les sapeurs puissent participer aux exercices. En cas de niveau de participation trop bas, la compétence opérationnelle peut être retirée le temps de refaire un nombre d'exercices suffisants.
- Un suivi qualitatif : les cadres du SDIS évaluent le niveau d'engagement et de connaissance des participants aux exercices. Des manquements sont régulièrement remontés et des mesures prises de manières spécifiques.

Question 4

Le capitaine Yves Schlienger a suivi à Macolin la formation complémentaire intitulée « cours de formation à la conduite d'évènements majeurs » Pouvons-nous avoir quelques détails sur le contenu de ce cours d'une semaine ?

Réponse :

Ce cours est un cours fédéral organisé par la CSSP (Coordination suisse des sapeurs-pompiers) et est ouvert aux différents acteurs « feux bleus », soit police, pompier, sanitaire, protection civile, ainsi qu'aux partenaires tels que les communes.

L'objectif de ce cours est dans un premier temps de former/informer les participants sur la structure de conduite à tenir lors d'un événement majeur. Dans un second temps, différents scénarios sont joués sur plusieurs sites afin de mettre en pratique les concepts présentés et ainsi de former à ladite structure de conduite.

Question 5

En ce qui concerne l'actualisation des dossiers d'intervention existants, 1 nouveau dossier a été créé et 19 dossiers revus. Combien y a-t-il de dossiers d'intervention existants et certains dossiers doivent-ils être traités en priorité et dans quels cas ?

Réponse :

Nous disposons de 128 dossiers répartis ainsi :

- Pully 69
- Lutry 41
- Belmont 9
- Paudex 9

La priorité actuelle est l'actualisation de dossiers datant de plus de 10 ans. Il s'agit essentiellement de sites équipés de détection incendie. Nous souhaitons dans un second temps créer des dossiers pour les bâtiment agricoles (1 seul dossier existe aujourd'hui pour la Ferme de la Coulette) avec les risques spécifiques.

Par rapport à l'actualité, nous sommes à jour sur les dossiers existants d'établissements recevant du public (p. ex. Octogone, Théâtre voirie, Salle du Collège du Grand-Pont etc.)

Pour conclure mon rapport je vous communiquer que les 2 préavis sur les comptes 2025 et le rapport d'activités 2025 ont été soumis aux votes des membres du conseil intercommunal du SDIS Ouest Lavaux et c'est à l'unanimité que les conclusions de ces deux préavis ont été accepté.

Gérald Cuche
Délégué du législatif communal de Pully
Président de la commission de gestion
du Conseil Intercommunal du SDIS Ouest Lavaux

Pully, le 25 mai 2026